



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation académique aux relations européennes et  
internationales et à la coopération**

**Direction du budget académique,  
des moyens et de l'évaluation**

DAREIC

Affaire suivie par :

Nicolas Montlivet

Tél : 02 38 79 46 76

Mél : [dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr](mailto:dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr)

Orléans, le 21 novembre 2022

Division Académique des Moyens

DAM 3

N° 2022 - 235

Affaire suivie par :

Christine Dubois

Tél : 02 38 79 39 90

Mél : [dam-credit@ac-orleans-tours.fr](mailto:dam-credit@ac-orleans-tours.fr)

Le recteur

Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
d'enseignement du second degré public ou privé  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation nationale

21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

**Objet : Mobilité collective des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.** Rencontre en tiers-lieu subventionnées par l'OFAJ – Année civile 2023.

**Références :** Note de service du 19-10-2022, parue au BOEN n°42 du 10 novembre 2022

Parallèlement au programme d'échanges scolaires franco-allemands se déroulant dans la localité du partenaire qui a fait l'objet d'une note de la DAM en date du 21 novembre 2022, l'OFAJ peut également soutenir des **projets de rencontre** entre élèves français et allemands **en tiers-lieu (en France ou en Allemagne)**.

Ces rencontres concernent les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à ces rencontres. Les deux groupes d'élèves sont hébergés dans une même structure d'accueil (auberge de jeunesse ou autres structures d'accueil) hors du cadre familial et scolaire habituel. La durée est de 4 jours minimum et 21 jours maximum.

Cette rencontre doit être basée sur un projet spécifique qui amène les élèves à vivre et travailler ensemble.

Les écoles et les établissements intéressés devront renseigner le formulaire de demande de subvention téléchargeable sur le site de l'OFAJ

<https://www.ofaj.org/programmes-formations/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires.html> Il convient d'ajouter la mention « rencontre en tiers-lieu » à la demande.

Il faudra ensuite adresser par voie postale un exemplaire signé par le chef d'établissement ainsi que le descriptif de la rencontre, le programme prévisionnel et les coordonnées bancaires des deux établissements à la DAREIC **avant le 01 mars 2023**.

**Alain AYONG LE KAMA**